COMMUNIQUÉ
Appel à candidatures - Évolution pour la manifestation 2027

Cher·es artistes, nous lançons notre appel à candidatures pour participer à la 32e édition des Arts en Balade. La manifestation se tiendra du **28 au 30 mai 2027.** Les inscriptions seront ouvertes du 24 novembre au 30 décembre.

L'association Les Arts en Balade est composée de 12 bénévoles, d'un salarié et cette année d'une personne en service civique. Elles et ils œuvrent à l'année pour organiser, le temps d'un week-end, une célébration de la création locale et faciliter la rencontre entre les artistes et le public.

Participer aux Arts en Balade, c'est adhérer à ces objectifs : qualité de l'installation et des œuvres exposées, présence et disponibilité de l'artiste pendant la manifestation.

Depuis de nombreuses années, les candidatures pour participer à l'événement sont examinées par un jury composé de membres de l'association et de professionnel·les de la culture. La sélection établie sur les dossiers présentés se base sur des critères objectifs, partie technique du dossier notée selon plusieurs critères, *(voir grille en annexe)* ainsi que sur des critères plus subjectifs : démarche et production artistique composées d'un court texte de l'artiste et des images des œuvres qui sont examinées avec attention lors de la journée de sélection, par chacun des membres du jury qui exprime ses choix.

IMPORTANT :

À la suite de retours du public, de partenaires et de certain·es artistes ***le conseil d'administration de l'association a décidé de limiter le nombre de candidatures à 200 artistes sélectionné.es,*** contre environ 260 artistes pour les dernières manifestations, hors expositions Arts en Balade. Il espère que cela permettra d'augmenter et de mieux répartir la fréquentation du public pour les artistes participant·es, dans un contexte plus maîtrisé et dans des lieux adaptés. En effet, il lui semble important que le public ne soit pas découragé par le nombre important de propositions accessibles seulement le temps du week-end.

CONCRÈTEMENT POUR VOUS :

Les critères de sélection restent les mêmes, auxquels s'ajoute une attention particulière au dossier de candidature qui doit être complet lors de votre inscription sous peine d'élimination du candidat. La participation aux dernières éditions n'assure pas d'une sélection automatique pour 2027 et à l'inverse la non-sélection pour la 32e édition ne prévaut pas d'un refus en 2028.

Pour les artistes sans lieu, l'association leur proposera les lieux mis à sa disposition, en fonction du classement établi lors de la sélection. L'association encourage tout de même les artistes à rechercher un lieu par elleux-même dans la mesure du possible.

Le jury sera très attentif aux œuvres proposées qui ne doivent pas avoir été déjà exposées lors des Arts en Balade pour privilégier la curiosité et donner au public l'envie de découvrir un maximum d'artistes.

Les frais d'adhésion sont légèrement augmentés : **25€** s'il s'agit de votre première participation, si vous êtes bénéficiaires du RSA, du chômage, si vous êtes étudiant·e ou que vous êtes présent·e dans un atelier de plus de 3 artistes. **Et 50€ pour le tarif dit ordinaire**.

Merci pour votre engagement à nos côtés pour faire vivre cette manifestation. Nous avons hâte de découvrir vos propositions.

Annexe : grille d’analyse des candidatures

Dossier incomplet ou hors délais *Cotisation, visuels renommés etc.*	**Eliminatoire**
Utilisation de l’IA pour les visuels, œuvres ou démarche artistique	**Une demande de transparence sur l’usage de l’IA aux artistes. L’association défend le droit des artistes et dans ce cadre n’encourage pas à l’usage de l'intelligence artistique.**
Lieu d’exposition	**0 point** si pas de lieu **2 points** si lieu d’exposition **3 points** si atelier permanent
n° de SIRET artiste-auteur·ice *Indispensable pour s’inscrire à la médiation*	**0 point** si pas de n° SIRET **3 points** si n° SIRET
Expositions régulières depuis 5 ans (2022) *Autres que les Arts en Balade*	**1 point** si une expositions **2 point** si 2 expositions **3 points** si 3 expositions ou plus
Démarche artistique *Création d’un ou deux groupes de travail pour notation avant la journée de sélection* *Limite de longueur : 350 caractères (environs 6 phrases)*	**Pas de démarche = éliminatoire** **1 point** *si texte peu compréhensible, sibyllin ou uniquement descriptif* **2 points** *texte un peu argumentés, peu personnel* **3 points** *texte clair permettant d’appréhender la pratique et les intentions*
Soutien du jury	**15 points** *1 points par vote du jury jusqu’à une limite de 15 points*
Présence aux précédentes manifestations *Pour favoriser le renouveau*	**3 points** si première participation. **1 point** si pas de participation à la dernière édition.